

Réouverture sous condition des Espaces Naturels Sensibles et Réserves Naturelles gérés par le Syndicat Mixte Eden 62 Le 15 Mai 2020

Le Syndicat Mixte Eden 62 vous informe de la réouverture sous condition de la majorité des Espaces Naturels dont il est gestionnaire (Cf liste en pièce jointe). Ces espaces naturels, propriétés du conservatoire du littoral, du Département du Pas-de-Calais et de certaines communes, seront donc à nouveau accessibles pour le public à compter du 15 Mai 2020 sous certaines conditions. Les plages sont pour le moment toujours interdites d'accès. Les parkings et accès à celle-ci demeurent fermés jusqu'à la levée de l'interdiction.

Nous demandons au public de respecter les gestes barrière et de ne pas circuler à plus de 10 personnes. Si les sentiers sont ouverts, les équipements (points de vue, observatoires) de ce fait ne sont pas encore accessibles.

Cette réouverture des espaces naturels coïncide aussi avec les naissances des animaux sauvages. Avec le retour du public après plus de 50 jours de calme, l'effet de surprise pourrait remettre en cause la survie des petits. Nous vous invitons donc à la plus grande prudence et au calme durant vos déplacements, à respecter strictement les sentiers, à tenir votre chien en laisse (lorsque c'est autorisé) et à porter la plus grande attention à la faune et à la flore présente.

Nous comptons aussi sur le bon sens et le civisme des usagers. Si vous constatez qu'il y a déjà beaucoup de monde sur le site, reportez votre visite...la nature sera toujours là demain et les autres jours pour vous accueillir.

Pour la sécurité de tous, les visites guidées et animations nature sont toujours annulées jusqu'à nouvel ordre.

Merci d'avance pour votre compréhension.

Contact presse:

Kevin WIMEZ Chargé de communication 06 24 44 65 76